



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Urgence à renforcer les ressources humaines au centre hospitalier de Mayotte

Question écrite n° 9170

Texte de la question

M. Mansour Kamardine alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur le climat de violence quotidienne dont est victime Mayotte depuis plusieurs mois, dans la mesure où cette insécurité accélère le départ de l'île des praticiens hospitaliers. En effet, aujourd'hui, sur 220 postes créés, plus de 47 % ne sont pas pourvus. Mayotte constitue le plus grand désert médical de la République française, avec seulement un médecin pour 1 208 habitants. De nombreux services sont actuellement en grandes difficultés, tels que les urgences, la néonatalogie, la pédiatrie, l'oncologie, la gynécologie-obstétrique, l'anesthésie, le laboratoire et la psychiatrie. Au vu de la surcharge de travail imposée aux soignants, ces derniers sont nombreux à être victime de *burn-out*. Afin d'assurer une meilleure prise en charge des patients, il est indispensable de conserver un noyau suffisant de praticiens sur ce territoire. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'attractivité au centre hospitalier de Mayotte (CHM) via diverses mesures. Ces dernières lui ont été soumises par les responsables du CHM en novembre 2022. Elles concernent le personnel médical, visent à accélérer la carrière des jeunes médecins, à créer des contrats de postes prioritaires de 3 ans où à l'issue de la période au CHM le médecin obtiendrait un échelon supplémentaire. De plus, il est également proposé de revenir sur la limite d'âge, de mettre en place des congés bonifiés et des logements de fonction. S'ajoute à cela, la mise en place d'une indemnité particulière d'exercice (IPE) visant à prendre en charge la famille dans le calcul de l'IPE et à permettre à un couple de médecins de percevoir de manière distincte l'IPE. Enfin, il semble primordial de prendre des mesures d'attractivité concernant le personnel non médical, en mettant en place une prime de fidélisation, en augmentant le nombre de formations à Mayotte, en créant une première année de médecine sur l'île et en mettant en place une crèche hospitalière. C'est pourquoi il lui demande s'il entend mettre en œuvre l'ensemble de ces propositions formulées par les responsables du CHM et selon quel agenda.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9170

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5485

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)